

13^{ème} Conférence annuelle PICARD de l'OMD

APPEL À COMMUNICATIONS

Malatya, Turquie

9 - 11 octobre 2018

L'Organisation mondiale des douanes (OMD), en partenariat avec le Ministère des affaires douanières et du commerce turc, a le plaisir de vous annoncer que la 13^{ème} Conférence annuelle PICARD se tiendra à Malatya (Turquie), du 9 au 11 octobre 2018.

Vous êtes invités à soumettre vos propositions de communications. Un Comité scientifique sélectionnera les communications pour présentation lors de la Conférence.

Les propositions porteront, de préférence, sur l'un des sujets suivants (liste non exhaustive) : **la sécurité de l'environnement commercial ; l'analyse des données ; la facilitation des échanges ; le commerce électronique transfrontalier ; la connectivité dans la douane ; la douane et la quatrième révolution industrielle.**

Le thème choisi par l'OMD en 2018 est « un environnement commercial sûr au service du développement économique ». Par ce biais, l'OMD met l'accent sur le rôle primordial de la sécurité du commerce. Les douanes doivent s'efforcer de sécuriser l'environnement commercial dans l'objectif plus large de promouvoir la prospérité au bénéfice de tous, en luttant notamment contre la traite des êtres humains, le financement du terrorisme, la contrebande et le commerce illicite.

L'analyse des données permet aux douanes d'améliorer leur gestion des risques, pour détecter plus efficacement les irrégularités, les envois illicites ainsi que les mouvements suspects de personnes et de flux financiers et, ce faisant, faciliter les échanges. Elle permet également de mener des recherches quantitatives en vue de perfectionner les connaissances et de consolider la mesure de la performance afin d'améliorer les pratiques des douaniers et leur éthique professionnelle.

La facilitation des échanges a trait à la simplification, à l'harmonisation, à la normalisation et à la modernisation des procédures afférentes au commerce. Certaines questions peuvent notamment porter sur l'impact de la facilitation des échanges (par exemple, une réduction du temps moyen nécessaire pour le dédouanement et des coûts du commerce, l'explosion du volume des échanges, l'amélioration de la transparence, l'accroissement des recettes, etc.) et sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures y afférentes. L'examen des articles de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), qui est entré en vigueur, sera utile pour garantir une application optimale de ses dispositions.

Le commerce électronique transfrontalier est en train de stimuler le développement économique en offrant des opportunités commerciales accrues pour les petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, cette croissance s'accompagne de certains défis pour les administrations des douanes en matière de réglementation, de procédures et de contrôles. Les implications du commerce électronique transfrontalier doivent être examinées dans une perspective globale qui tienne compte de l'importance de la facilitation des échanges et de nécessité de la lutte contre la fraude.

Le sujet de la connectivité dans la douane a trait aux partenariats conclus par les administrations douanières. Ces mises en réseau peuvent être catégorisées en partenariats douane-douane, douane-entreprises et douane-autres organismes gouvernementaux (comme le fisc, les ministères du commerce, les services de quarantaine, etc.). Cette capacité de la douane à rester « connectée » est d'une importance cruciale pour faciliter la mondialisation et l'intégration régionale. Les recherches menées sur les questions de connectivité dans la douane couvrent notamment l'échange et le partage de renseignements, les opérations conjointes de lutte contre la fraude et de contrôle, les activités de renforcement des capacités et les partenariats public-privé.

La douane et la quatrième révolution industrielle a trait à la réponse de la communauté douanière face à l'innovation et au développement technologiques. L'industrie du 4.0 englobe une grande variété de nouvelles technologies que les douanes devront évaluer, par exemple l'informatique en nuage, l'intelligence artificielle, les systèmes cyber-physiques, les robots, l'impression en 3D, les mégadonnées (Big Data) et l'Internet des objets. Ces nouvelles technologies sont des éléments déclencheurs de la modernisation douanière. Les douanes devront se pencher sur des moyens nouveaux et innovants pour tirer parti du cycle actuel de la révolution industrielle.

Les organisateurs de la Conférence encouragent vivement la participation et les contributions des professionnels de la douane, ainsi que des chercheurs spécialisés dans des disciplines universitaires telles que l'anthropologie, la criminologie, l'économie, les sciences politiques, la

géographie, l'histoire, les relations internationales et le commerce international et le droit. L'Unité Recherche de l'OMD est tout particulièrement intéressée par l'adoption d'une démarche interdisciplinaire fondée sur des perspectives, des approches et des méthodologies différentes concernant les systèmes contemporains de réglementation et de contrôle aux frontières. Dans ce même ordre d'idées, l'Unité portera un intérêt particulier aux articles rédigés conjointement par des fonctionnaires des douanes et des universitaires.

Comme les années précédentes, les contributions peuvent être soumises sous la forme 1) d'une présentation sommaire de 1 000 mots maximum, 2) d'un article complet de 9 000 mots maximum ou 3) de propositions de constitution de groupes d'intervenants en vue de discussions en table ronde.

Les articles ne primeront pas sur les présentations sommaires.

Les contributions proposées doivent être rédigées :

- en police de caractères Arial, taille 11 ;
- en anglais, français ou turc.

Lors de la Conférence, un temps suffisant sera alloué aux échanges et débats, qui feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les trois langues, anglais, français ou turc.

Pour les discussions en table ronde, il y a lieu de proposer un groupe de 2 à 3 intervenants qui viendraient présenter leurs travaux de recherche portant sur un même sujet. L'OMD encourage les fonctionnaires des douanes et les représentants des milieux universitaires à réaliser des recherches conjointes sur les questions douanières, la formule de la table ronde se prêtant idéalement à la tenue de telles discussions.

Pour répondre au présent appel à communications, veuillez soumettre vos propositions de contribution ou de groupes d'intervenants par courrier électronique à l'adresse picard2018@wcoomd.org, pour le 22 juin 2018 au plus tard, en précisant :

- le nom, le titre et la biographie (250 mots maximum) de l'auteur ou des auteurs ;
- le poste occupé actuellement par le(s) auteur(s), son/leur organisation ainsi que le pays dont il(s) provien(nen)t ;
- l'adresse courriel et numéro(s) de téléphone ;
- le titre proposé de la contribution ;

- pour les documents comportant plus de 1 000 mots, un résumé de 300 mots maximum devra également être soumis.

Les auteurs seront informés le 13 juillet 2018 au plus tard de la suite favorable ou défavorable donnée à leur article ou présentation sommaire pour la conférence.

L'OMD tient à remercier tout particulièrement :

- le Ministère des affaires douanières et du commerce turc,
- l'Administration douanière de Corée,
- les membres du Conseil scientifique PICARD pour leur soutien.

Le cas échéant, l'OMD s'efforcera de trouver un financement permettant de couvrir, dans une mesure raisonnable, les frais de déplacement et d'hébergement pour un nombre restreint d'intervenants qui ne bénéficient pas d'un soutien institutionnel mais qui auront été sélectionnés suivant l'appel à communications.

Pour toute question ou observation, n'hésitez pas à adresser un courriel à l'adresse picard2018@wcoomd.org.

Publication : février 2018.